



Biomonitoring PFAS : de nouvelles prises de sang proposées suite à une sous-estimation des résultats

23-09-2024

Les participants au biomonitoring humain spécifique PFAS (BMH-PFAS) effectués début 2024 à Chièvres, Ronquières et à Nandrin qui le souhaitent pourront se voir proposer de faire de nouvelles analyses (celui de Florennes débute en ce moment et n'est donc pas concerné). L'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) a en effet constaté des erreurs dans les résultats des dosages de PFAS dans les prélèvements sanguins. Ces erreurs sont dues à un problème survenu lors du conditionnement des échantillons. Les indications annoncent une sous-estimation des résultats. Cela signifie que certaines personnes en-dessous du seuil des 20 µg/l pourraient le dépasser.

Par mesure de précaution, le Ministre, le Conseil scientifique indépendant (CSI) et l'ISSeP ont immédiatement estimé que la population devait être avertie (en priorité) de ces sous-dosages. Les prélèvements dans le doigt (chez les jeunes enfants) ne sont pas concernés. Un courriel de l'ISSeP a été envoyé en ce moment aux participants et le Ministre a pris contact avec les Bourgmestres des communes concernées.

Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé : « *La santé de tous et la transparence étant des priorités absolues, nous proposons à chacun la possibilité de refaire un prélèvement si tel est le souhait. Ceux-ci seront organisés dans les plus brefs délais. Selon le Conseil scientifique indépendant (CSI), un nouveau prélèvement ne pourra que préciser le dosage sanguin des PFAS. Pour les personnes déjà au-delà du seuil des 20 µg/l, les recommandations médicales resteront identiques à celles déjà reçues jusqu'ici.* »

La collaboration mise en place avec le Gouvernement fédéral permettra par ailleurs d'assurer un suivi médical aux personnes surexposées. Tout comme les prises de sang, la plupart des examens médicaux sont pris en charge par l'INAMI (sur prescription médicale) et les besoins d'accompagnement psychologique sont toujours disponibles par le biais de l'AViQ.

Enfin, il faut rappeler que les résultats des analyses de l'eau dans les communes concernées montrent que les taux de PFAS sont conformes aux normes actuelles et futures. La population peut consulter les résultats des analyses de l'eau sur le site de la SWDE, en fonction de leur adresse, pour vérifier les taux spécifiques aux PFAS dans leur zone. Le numéro vert 1718 (tapez 5) reste par ailleurs ouvert pour les questions liées aux PFAS.

Porte-parole Presse : Jérôme Hardy – jerome.hardy@gov.wallonie.be – 0497/540.251